



L'En'robé

Bulletin d'information des salariés des cabinets d'avocats n°174

Spécial ENADEP

L'assemblée générale de l'ENADEP s'est tenue le 24 janvier 2020. Elle avait pour objectif de combler quatre postes d'administrateurs (2 collègues salarié et 2 collègues employeur) et un.e membre de droit collègue salarié. C'est sans véritable surprise que pour le collègue salarié :

- Membre de droit : CFTC,
- Administrateurs : CFTC et UNSA.

La CGT avait proposé deux candidatures qui n'ont pas été retenues. Il reste que nos revendications n'ont pas bougé et que nous allons tout mettre en œuvre pour qu'elle soit satisfaite dans l'intérêt de la profession et plus particulièrement des salariés. Il s'agit notamment :

- De la suppression des indemnités des membres du bureau,
- De la mise en œuvre de l'accord concernant le GIE,
- De la révision de certains frais,
- De l'implantation de l'ENADEP dans l'ensemble des professions juridiques.

Il s'en est suivi un Conseil d'Administration qui avait en plus de ces points, notamment la certification de l'ENADEP et la création du CFA. Mais là encore ce Conseil d'Administration n'a pas pu avoir lieu. C'est un véritable scandale au regard des enjeux pour l'école. Le prochain Conseil d'Administration aura lieu fin février.

En attendant, la CGT a demandé que chaque administrateur produise un justificatif comme quoi il ou elle est bien salarié.e conformément à l'article 3 des statuts de l'ENADEP. Il s'agit d'éviter qu'au regard de ces statuts, toute décision soit contestée juridiquement.

Bien entendu, si certains administrateurs refusaient la production d'un justificatif, nous serions amenés à prendre les mesures qui s'imposent en pareille circonstance.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes